

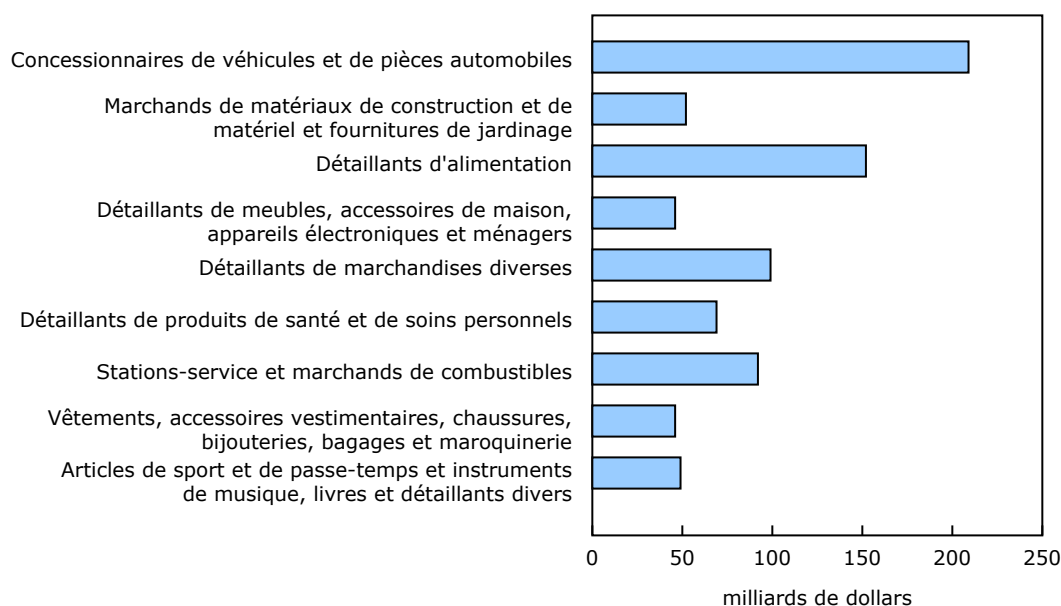
Commerce de détail annuel, 2022

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mercredi 21 février 2024

Les clients ont dépensé 815,5 milliards de dollars chez les détaillants canadiens en 2022, dont 63,7 milliards de dollars constituaient des revenus provenant du commerce électronique.

Graphique 1

Recettes d'exploitation, ventes du commerce de détail, selon le sous-secteur, 2022



Source(s) : Tableau 20-10-0083-01.

Plus de la moitié des recettes d'exploitation du commerce de détail ont été générées dans quatre sous-secteurs : les concessionnaires de véhicules et de pièces automobiles (25,7 % des recettes d'exploitation du commerce de détail), les détaillants d'alimentation (18,6 %), les détaillants de marchandises diverses (12,2 %) et les stations-service et marchands de combustibles (11,3 %).

Des **augmentations généralisées des prix de détail ont été observées en 2022**, dont des hausses notables des prix de l'essence (+28,5 %), des aliments achetés au magasin (+9,8 %) et des véhicules automobiles (+7,2 %).

L'inflation globale a augmenté pour s'établir à 6,8 % en 2022, ce qui représente la croissance la plus prononcée depuis 1982.

Les facteurs ayant influé sur les ventes au détail ont varié à l'échelle du secteur. En effet, l'inflation, l'instabilité géopolitique, les phénomènes météorologiques extrêmes, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et les pénuries de main-d'œuvre ont eu une incidence sur les hausses de prix.

À compter de la période de référence de 2022, les données de l'Enquête annuelle sur le commerce de détail (EACD) sont fondées sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord de 2022 mis à jour. Les mises à jour concernent surtout l'économie numérique. Les changements apportés au système de classification ont modifié les données de l'EACD afin d'y inclure les détaillants en magasin et hors magasin. Les détaillants qui font uniquement de la vente en ligne sont désormais classés dans les mêmes regroupements que leurs homologues qui ne font pas de ventes en ligne.



Les stations-service et l'industrie de la vente au détail d'automobiles en 2022

En 2022, les recettes d'exploitation des stations-service et marchands de combustibles ont atteint 91,9 milliards de dollars. Même si le coût des biens vendus s'est chiffré à 76,1 milliards de dollars, la marge brute s'est établie à 17,2 %. De plus, après avoir pris en compte les dépenses totales de 8,7 milliards de dollars, les stations-service et marchands de combustibles ont réalisé une marge bénéficiaire nette de 7,7 %. La hausse des prix de l'essence pendant la moitié de l'année, stimulée par la forte demande à l'échelle nationale, a eu une incidence sur les recettes d'exploitation.

En 2022, les ventes dans le sous-secteur le plus important — celui des concessionnaires de véhicules et de pièces automobiles — se sont établies à 209,4 milliards de dollars en raison de l'offre restreinte de véhicules automobiles neufs. Les ventes des concessionnaires de véhicules automobiles neufs ont représenté plus des trois quarts de toutes les ventes dans ce sous-secteur en 2022, tandis que les ventes des concessionnaires de véhicules d'occasion se sont chiffrées à 21,3 milliards de dollars. Selon les résultats de l'[Enquête sur les ventes de véhicules automobiles neufs](#), la valeur des ventes de véhicules neufs à l'échelle nationale a augmenté de 1,7 % en 2022, les ventes de voitures particulières ayant diminué de 9,5 % et les ventes de camions ayant augmenté de 3,8 %. Les [immatriculations de véhicules automobiles à émission zéro neufs ont gagné en popularité en 2022](#); elles ont représenté 8,2 % de l'ensemble des immatriculations de véhicules automobiles neufs, en hausse par rapport à la proportion de 5,2 % enregistrée en 2021.

La marge bénéficiaire des concessionnaires de véhicules et de pièces automobiles s'est établie à 4,7 % en 2022.

L'inflation des prix des aliments favorise les achats chez les détaillants de marchandises diverses

Les détaillants de marchandises diverses, dont les clubs-entrepôts, les supercentres et les autres détaillants de marchandises diverses, ont généré des recettes d'exploitation de 99,3 milliards de dollars en 2022. Le coût des biens vendus de ce sous-secteur s'est établi à 75,6 milliards de dollars et les dépenses totales se sont chiffrées à 17,7 milliards de dollars, ce qui a donné lieu à une marge bénéficiaire de 6,1 % en 2022.

Les ventes dans le deuxième sous-secteur en importance — celui des détaillants d'alimentation — se sont chiffrées à 152,0 milliards de dollars en 2022.

La marge bénéficiaire des détaillants d'alimentation a été de 7,4 % en 2022.

[La croissance des prix des aliments s'est accélérée en 2022](#) et la part des ventes au détail d'aliments réalisées chez les détaillants d'alimentation a commencé à diminuer pour s'établir à environ 70 % à la fin de 2022. Parallèlement, la part des aliments achetés chez les détaillants de marchandises diverses a affiché une hausse pour passer de 21,6 % au début de 2021 à 25,9 % à la fin de 2022.

Les recettes d'exploitation dans les provinces

Les quatre plus grandes provinces — l'Ontario, le Québec, la Colombie-Britannique et l'Alberta — ont été à l'origine des plus grandes parts des recettes d'exploitation en 2022. Ensemble, les recettes d'exploitation de ces quatre provinces se sont chiffrées à 705,6 milliards de dollars, ce qui représentait 86,5 % du total national.

Le coût des biens vendus par les détaillants s'est établi à 591,5 milliards de dollars en 2022, ce qui représentait 72,5 % des recettes d'exploitation totales.

Les dépenses d'exploitation totales, qui comprennent la rémunération des employés, se sont chiffrées à 170,8 milliards de dollars en 2022.

Saviez-vous que nous avons une application mobile?

Accédez rapidement aux données du bout des doigts en téléchargeant l'[application StatsCAN](#), accessible gratuitement à partir des boutiques d'applications [App Store](#) et [Google Play](#).

Note aux lecteurs

On obtient les bénéfices d'exploitation en soustrayant les dépenses d'exploitation totales et le coût des biens vendus des recettes d'exploitation totales. Le ratio s'exprime sous forme de pourcentage des recettes d'exploitation totales. La marge bénéficiaire brute correspond à la différence entre les recettes d'exploitation totales et le coût des biens vendus.

Les camions comprennent les minifourgonnettes, les véhicules utilitaires sport, les camions légers et lourds, les fourgonnettes et les autobus. Les véhicules à émission zéro désignent les véhicules électriques à batterie et les véhicules hybrides rechargeables qui sont susceptibles de ne produire aucune émission d'échappement.

Les données ont été recueillies pour l'exercice financier de 12 mois s'étant terminé le 1er avril 2022 ou pour la période allant du 1er avril 2022 au 31 mars 2023.

À compter de la présente diffusion, les données sont fondées sur la version 2022 du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Deux nouveaux tableaux de diffusion ont été créés pour l'Enquête annuelle sur le commerce de détail (EACD) afin de refléter la nouvelle version du SCIAN. Les tableaux ne comprennent pas les données historiques (avant 2022), et des comparaisons directes ne peuvent plus être effectuées entre 2022 et les années précédentes. Par conséquent, les utilisateurs doivent faire preuve de prudence lorsqu'ils comparent les données agrégées de 2022 avec les ensembles de données agrégées historiques.

Les tableaux 20-10-0064 et 20-10-0065 ont été archivés. Les estimations fondées sur le SCIAN 2022 sont maintenant accessibles dans le nouveau tableau 20-10-0084, à partir de l'année de référence 2022.

Les tableaux 20-10-0066 et 20-10-0068 ont également été archivés. Les estimations fondées sur le SCIAN 2022 sont maintenant accessibles dans le nouveau tableau 20-10-0083, à partir de l'année de référence 2022.

Pour faciliter la comparabilité historique, les données sur les ventes au détail mensuelles selon la province et le territoire (remontant à 2017) (tableau 20-10-0056-01) ont été ajustées selon le SCIAN 2022.

Les changements apportés au système de classification ont entraîné l'élimination de l'Enquête annuelle sur le commerce de détail hors magasin. Maintenant, les données de l'EACD comprennent les détaillants en magasin et hors magasin. Les mises à jour apportées concernent surtout l'économie numérique. Les détaillants qui font uniquement de la vente en ligne sont désormais classés dans les mêmes regroupements que leurs homologues qui ne font pas de ventes en ligne. Pour obtenir plus de renseignements sur les changements de classification, consultez notre page Web mise à jour [Définitions, sources de données et méthodes](#).

Les changements ont une incidence sur la catégorie des détaillants hors magasin dans le SCIAN (code 454). Les ventes au détail par Internet, les ventes directes et les ventes par correspondance ne sont pas classées séparément des ventes des magasins de détail traditionnels (également appelés « magasins physiques »). Les unités qui font du commerce de détail selon l'une ou l'autre de ces méthodes sont classées en fonction du type de marchandises vendues. Par ailleurs, les exploitants de distributeurs automatiques sont regroupés avec les dépanneurs, et les marchands de combustibles sont classés dans la catégorie des stations-service et marchands de combustibles.

Vous trouverez ces données et d'autres données liées aux services aux entreprises et aux consommateurs sur le portail [Statistiques sur les services aux entreprises et aux consommateurs et la culture](#).

Tableaux disponibles : [20-10-0083-01](#) et [20-10-0084-01](#).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [2447](#).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias (statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca).